



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26.110

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE-PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

PLACE DU JUMELAGE

Vu l'arrêté municipal n° 2026.23 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Blandine BEAUPAIN, 10^{ème} Maire-adjoint,

Vu la demande présentée en date du 7 septembre 2026 par Le service Environnement,

Considérant que pour **permettre la distribution de compost par le Service Environnement, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING SITUE DEVANT L'AIRE DE JEUX DE LA PLACE DU JUMELAGE à la Celle Saint Cloud.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 9 octobre 2026 - 20h30 (après le marché) au samedi 10 octobre 2026, 14h00, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant sur 6 places de parking attenantes à l'aire de jeux Place du Jumelage dans une zone matérialisée par des barrières pour permettre la distribution du compost.

ARTICLE 2 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de Police de Versailles,
Le responsable de la Police Municipale de La Celle Saint-Cloud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 16 SEP. 2026

Pour le Maire,



Blandine BEAUPAIN
Maire-adjoint